

## Etats financiers annuels de SICAV

### SICAV AXIS TRESORERIE

SICAV AXIS TRESORERIE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 mai 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Tunisie Audit & Conseil représenté par M. Lamjed BEN MBAREK.

#### BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2021	31/12/2020
<b>Portefeuille-titres</b>	4.1.1	<b>37 783 597</b>	<b>33 455 231</b>
Titres des Organismes de Placement Collectif		2 625 227	2 593 112
Obligations et valeurs assimilées		35 158 370	30 862 119
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>18 056 786</b>	<b>26 503 293</b>
Placements monétaires	4.1.2	6 981 393	13 631 794
Disponibilités		11 075 393	12 871 499
<b>Autres Actifs</b>	4.1.5	<b>72 202</b>	<b>115 445</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>55 912 585</b>	<b>60 073 969</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	4.1.6	<b>49 572</b>	<b>54 237</b>
<b>Autres créditeurs divers</b>	4.1.7	<b>37 385</b>	<b>32 067</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>86 957</b>	<b>86 304</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	4.1.8	<b>53 212 320</b>	<b>57 029 469</b>
<b>Sommes distribuables</b>		<b>2 613 308</b>	<b>2 958 196</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		485	357
Sommes distribuables de l'exercice		2 612 823	2 957 839
<b>ACTIF NET</b>		<b>55 825 628</b>	<b>59 987 665</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>55 912 585</b>	<b>60 073 969</b>

**ETAT DE RESUTAT**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	4.2.1	<b>1 686 202</b>	<b>1 351 288</b>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 617 019	1 347 764
Dividendes		69 183	3 524
<b>Revenus des placements monétaires</b>	4.2.2	<b>1 576 734</b>	<b>2 412 388</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>3 262 936</b>	<b>3 763 676</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	4.2.3	(514 535)	(559 838)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>2 748 401</b>	<b>3 203 838</b>
<b>Autres charges</b>	4.2.4	(96 115)	(91 527)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>2 652 286</b>	<b>3 112 311</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		(39 464)	(154 472)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>2 612 823</b>	<b>2 957 839</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		39 464	154 472
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		174 760	168 364
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		83 416	136 719
Frais de négociation de titres		-	-
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>2 910 462</b>	<b>3 417 394</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>2 910 462</b>	<b>3 417 394</b>
Résultat d'exploitation	2 652 286	3 112 311
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	174 760	168 364
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	83 416	136 719
Frais de négociation de titres	-	
<b>DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES</b>	<b>(1 695 277)</b>	<b>(1 685 904)</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>(5 377 222)</b>	<b>23 476 804</b>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	108 029 047	228 613 293
- Régularisation des sommes non distribuables	138 458	514 032
- Régularisation des sommes distribuables	4 359 624	10 462 825
<b>Rachats</b>		
- Capital	(112 058 208)	(205 113 251)
- Régularisation des sommes non distribuables	(184 622)	(492 200)
- Régularisation des sommes distribuables	(5 661 521)	(10 507 895)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(4 162 037)</b>	<b>25 208 294</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	59 987 665	34 779 371
En fin de l'exercice	55 825 628	59 987 665
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>		
En début de l'exercice	546 604	320 067
En fin de l'exercice	507 977	546 604
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>109,897</b>	<b>109,746</b>
<b>Taux de rendement annualisé</b>	<b>5,06%</b>	<b>5,53%</b>

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ANNUELS ARRETES AU 31-12-21

## 1. PRESENTATION DE SICAV AXIS TRESORERIE

SICAV Axis Trésorerie est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le code des OPC promulgué par la loi n°2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-05-2003 sous le n°01-2003.

Le capital initial s'élève à 1 000 000 DT divisé en 10 000 actions de 100 DT chacune.

Le dépositaire de SICAV AXIS TRESORERIE est ARAB TUNISIAN BANK (ATB), le gestionnaire est BMCE Capital Asset Management.

La date effective d'ouverture au public est le 01-09-2003.

## 2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Les états financiers annuels arrêtés au 31-12-2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## 3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### 3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

### 3.2 Evaluation des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne

constituent, au 31 Décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ; et

- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Au 31 Décembre 2021, la société SICAV AXIS TRESORERIE détient deux souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 (BTA Juin 2025 et BTA Décembre 2023) valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective à compter de l'exercice 2020.

### **3.3 Evaluation des placements monétaires**

Les placements monétaires constitués de billets de trésorerie et des autres placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.4 Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté à la valeur liquidative la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **3.5 Traitement des opérations de pensions livrées**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

### 3.6 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 4. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers

### 4.1. Notes explicatives du bilan

#### 4.1.1. Portefeuille titres

Le portefeuille-titres est arrêté à 37 783 597 dinars au 31 Décembre 2021, détaillé comme suit :

Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif net	Intérêts courus/+ou-V potentiel
<b>Obligations &amp; valeurs assimilées</b>			<b>33 882 390</b>	<b>35 158 370</b>	<b>62,979%</b>	<b>1 275 980</b>
<b>Obligations</b>			<b>10 011 596</b>	<b>10 392 448</b>	<b>18,616%</b>	<b>380 852</b>
AB SUB2016-1_7A_7,5%_21/11		10 000	400 000	402 696	0,721%	2 696
AB2008_20A_21/05		3 000	105 000	108 625	0,195%	3 625
AB09/B_15A_30/09		5 000	99 800	101 240	0,181%	1 440
AB2010_15A_31/08		7 000	186 410	189 968	0,340%	3 558
AB2010_15A_31/08		3 000	79 810	81 342	0,146%	1 532
AB2017_5A_30/04		10 000	199 000	207 654	0,372%	8 654
ABSUB2020_5A_12/2		10 000	1 000 000	1 065 131	1,908%	65 131
ATBSUB17/A_7A_15/03		15 000	1 200 000	1 263 598	2,263%	63 598
ATBSUB17/A_7A_15/03		1 000	80 000	84 240	0,151%	4 240
ATL2018-1_7A_8,5%_170718		5 000	400 000	412 519	0,739%	12 519
ATTIJ_BANK_2017_SUB_5A_31/05		20 000	400 000	413 949	0,742%	13 949
ATTIJ_LEAS_2018-01_5A_8,2%_15/06		2 000	80 000	82 876	0,148%	2 876
BH09/B_15A_31/12		5 000	115 000	115 013	0,206%	13
BHSUB2015_7,5%_7A		300	5 910	6 178	0,011%	268
BHSUB2015_7,5%_7A		1 800	35 640	37 138	0,067%	1 498
BHSUB2015_7,5%_7A		6 000	120 000	124 281	0,223%	4 281
BHSUB2015_7,5%_7A		3 500	70 000	72 497	0,130%	2 497
BHSUB2021-2_9,1%_7A_C		10 000	1 000 000	1 014 759	1,818%	14 759

Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif net	Intérêts courus/+ou-V potentiel
CIL 2018/1_5A_10,6%_17/01		1 500	90 000	97 297	0,174%	7 297
EMP NAT 2014/C_10A_6,35%		32	1 146	1 188	0,002%	42
EMP_NAT2021/B_5A_8,8%		10 000	1 000 000	1 035 489	1,855%	35 489
HL 2015-01 7A-7,85%		2 000	40 000	41 693	0,075%	1 693
HL 2015-01 7A-7,85%		2 000	40 000	41 693	0,075%	1 693
HL 2018-01 5A-8,3%		2 000	80 000	83 173	0,149%	3 173
STB08/2_16A_18/02		10 000	250 000	261 290	0,468%	11 290
STBSUB19_7A_29/11		5 000	500 000	504 159	0,903%	4 159
STBSUB2020_1_7A_16/4		5 000	500 000	531 342	0,952%	31 342
TLSUB_2018_TMM+3%_7A_17/01		4 600	460 000	498 706	0,893%	38 706
UIB09/1_15A_17/07		38 000	758 480	773 841	1,386%	15 361
UIB09/1_20A_17/07		3 000	120 000	122 585	0,220%	2 585
UIB09/1_20A_17/07C		2 700	108 000	110 326	0,198%	2 326
UIB2011-1_20A_26082011		5 600	278 600	283 598	0,508%	4 998
UIBSUB2016_7,4%_5A		3 000	58 800	63 487	0,114%	4 687
UIBSUB2016_7,5%_7A_060117		2 500	150 000	158 877	0,285%	8 877
<b>Bons du trésor assimilables</b>			<b>23 870 794</b>	<b>24 765 922</b>	<b>44,363%</b>	<b>895 128</b>
BTA 5,6 AOUT 2022		200	195 840	203 283	0,364%	7 443
BTA 5,6 AOUT 2022		300	292 560	304 859	0,546%	12 299
BTA 5,6 AOUT 2022		500	485 600	507 988	0,910%	22 388
BTA 5,6 AOUT 2022		200	192 120	203 075	0,364%	10 955
BTA 5,6 AOUT 2022		200	191 920	203 064	0,364%	11 144
BTA 5,6 AOUT 2022		200	191 720	203 053	0,364%	11 333
BTA 5,6 AOUT 2022		1 000	984 800	1 008 966	1,807%	24 166
BTA 6% AVRIL 2024		500	484 000	513 390	0,920%	29 390
BTA 6% AVRIL 2024		50	48 405	51 339	0,092%	2 934
BTA 6% JANVIER 2024		2 389	2 273 134	2 426 897	4,347%	153 763
BTA 6% JUIN 2023		100	95 950	101 555	0,182%	5 605
BTA 6% JUIN 2023		1 000	970 400	1 003 922	1,798%	33 522
BTA 6% OCTOBRE 2023		2 350	2 270 335	2 332 054	4,177%	61 719
BTA 6.3% MARS 2026		132	118 140	127 495	0,228%	9 355
BTA 6.3% OCT 2026		3 850	3 715 635	3 829 001	6,859%	113 366
BTA 6.6% MARS 2027		288	256 320	276 156	0,495%	19 836
BTA 6.7% AVRIL 2028		81	69 741	75 426	0,135%	5 685
BTA 6.9% MAI 2022 (15 ans)		150	154 515	155 573	0,279%	1 058
BTA 6% AVRIL 2023 (8 ans)		100	97 075	102 411	0,183%	5 336
BTA 6% AVRIL 2023 (8 ans)		386	376 118	392 117	0,702%	15 999
BTA 6% AVRIL 2023 (8 ans)		7 000	6 840 400	7 106 095	12,729%	265 695
BTA_6.3%_DÉCEMBRE 2023		1 000	965 000	972 324	1,742%	7 324
BTA_6.3%_DÉCEMBRE 2023		2 000	1 925 800	1 944 649	3,483%	18 849
BTA_6.5%_11 JUIN 2025		80	70 880	77 137	0,138%	6 257
BTA_6.5%_11 JUIN 2025		333	299 201	321 082	0,575%	21 881

Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif net	Intérêts courus/+ou-V potentiel
BTA_6.5%_11 JUIN 2025		335	305 185	323 011	0,579%	17 826
<b>Titres OPCVM</b>		<b>20 074</b>	<b>2 482 608</b>	<b>2 625 227</b>	<b>4,703%</b>	<b>142 619</b>
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV		2 823	300 012	296 638	0,531%	- 3 374
MCP SAFE FUND		880	103 119	114 603	0,205%	11 484
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE		12 489	1 655 482	1 787 339	3,202%	131 857
FCP Axis AAA		3 882	423 995	426 647	0,764%	2 652
<b>TOTAL</b>			<b>36 364 998</b>	<b>37 783 597</b>	<b>67,681%</b>	<b>1 418 599</b>
<b>Pourcentage par rapport à l'actif</b>					<b>67,576%</b>	

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours de l'exercice 2021 est le suivant :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus net	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
<b>Soldes au 31 Décembre 2020</b>	<b>32 324 762</b>	<b>802 227</b>	<b>328 243</b>	<b>33 455 231</b>	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>					
Obligations	2 000 000			2 000 000	
Bons de Trésor Assimilables	20 736 898			20 736 898	
Titres OPCVM	3 171 166			3 171 166	
<b>Remboursements et cessions de l'exercice</b>					
Obligations	(2 815 582)			(2 815 582)	2 825
Bons de Trésor Assimilables	(15 834 679)			(15 834 679)	103 872
Titres OPCVM	(3 217 567)			(3 217 567)	(23 281)
Variation des plus ou moins-value latente			174 760	174 760	
Variation des intérêts courus		113 370		113 370	
<b>Soldes au 31 Décembre 2021</b>	<b>36 364 998</b>	<b>915 597</b>	<b>503 003</b>	<b>37 783 597</b>	<b>83 416</b>



#### 4.1.2. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique présente un solde de 6 981 393 dinars au 31 Décembre 2021, réparti comme suit :

Désignation	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif net	Intérêts courus
<b>Certificats de dépôt</b>					
CD_AB_1,5 MDT_30J_7,75%_28012022		1 492 300	1 493 070	2,67%	770
CD_ATB_0,5 MDT_20J_7,85%_19012022		498 263	498 437	0,89%	174
CD_BIAT_2 MDT_20J_7,25%_412022		1 993 581	1 999 037	3,58%	5 456
CD_BT_1 MDT_20J_7,25%_412022		996 791	999 518	1,79%	2 727
CD_ATB_0,5 MDT_20J_7,85%_20012022		498 263	498 350	0,89%	87
CD_ATB_1,5 MDT_30J_7,85%_28012022		1 492 201	1 492 981	2,67%	780
<b>Total</b>		<b>6 971 399</b>	<b>6 981 393</b>	<b>12,51%</b>	<b>9 994</b>
<b>Pourcentage par rapport à l'actif</b>				<b>12,49%</b>	

#### 4.1.3. Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Au 31 Décembre 2021, le ratio susvisé s'élève à 19,81%.

#### 4.1.4. Valeurs mobilières détenues détaillées par émetteur/garant

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 31 Décembre 2021 une valeur comptable de 44 764 990 DT, soit 80,06% du total actif. Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Émetteur/Garant	Portefeuille Titres			Placements monétaires	Total	% Actif
	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Certificats de dépôt		
ETAT	1 036 677	24			25	46,15%
AB	2 156 656			1 493 070	3	6,53%
BIAT				1 999 037	1	3,58%
ATB	1 347 838			2 489 768	3	6,86%
ATL	412 519					0,74%
ATTIJARI BANK	413 949					0,74%
ATTIJARI LEASING	82 876					0,15%
BH	1 369 866				1	2,45%
BT				999 518		1,79%
CIL	97 297					0,17%
HL	166 559					0,30%
MCP SAFE FUND						0,20%
FCP Axis AAA						0,76%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE			1		1	3,20%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV						0,53%
STB	1 296 791				1	2,32%

Émetteur/Garant	Portefeuille Titres			Placements monétaires	Total	% Actif
	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Certificats de dépôt		
TLF	498 706					0,89%
UIB	1 512 714				1	2,71%
<b>Total</b>	<b>10 392 448</b>	<b>24</b>	<b>2</b>	<b>6 981 393</b>	<b>44</b>	<b>80,06%</b>

#### 4.1.5. Autres Actifs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 72 202 DT contre 115 445 DT au 31/12/2020 et se détaille comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Suspens état de rapprochement bancaire	6 706	6 706
Provisions sur suspens ERB	(6 706)	(6 706)
Autres débiteurs	33 187	69 552
Retenue à la source sur BTA	39 015	45 893
<b>Total</b>	<b>72 202</b>	<b>115 445</b>

#### 4.1.6. Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 49 572 DT contre 54 237 DT au 31/12/2020 et se détaille comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Rémunération du dépositaire	6 000	6 000
Rémunération du gestionnaire	43 572	48 237
<b>Total</b>	<b>49 572</b>	<b>54 237</b>

#### 4.1.7. Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 37 385 DT contre 32 067 DT au 31/12/2020 et se détaille comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Commissaire aux comptes	13 377	12 978
État retenue à la source	5 802	6 694
CMF	5 730	6 248
Jetons de présence	5 002	5 002
Publications	6 819	519
TCL	625	596
Autres créditeurs divers	30	30
<b>Total</b>	<b>37 385</b>	<b>32 067</b>

#### 4.1.8. Capital social

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2021, se détaillent ainsi :

---

<u>Capital au 31-12-2020</u>	
Montant	57 029 469
Nombre de titres	546 604
Nombre d'actionnaires	502
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	108 029 047
Nombre de titres émis	1 035 395
Nombre d'actionnaires nouveaux	159
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	(112 058 208)
Nombre de titres rachetés	1 074 022
Nombre d'actionnaires sortants	139
<u>Autres mouvements</u>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	174 760
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	83 416
Régularisation des sommes non distribuables	(46 164)
Frais de négociation de titres	-
<u>Capital au 31-12-2021</u>	
Montant	53 212 320
Nombre de titres	507 977
Nombre d'actionnaires	522

---

#### 4.2. Notes explicatives de l'état de résultat

##### 4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2021 au 31/12/2021 à 1 686 202 DT contre 1 351 288 DT pour la même période de l'exercice 2020 et se détaille comme suit :

---

	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
<b>Revenus des obligations et titres émis par le trésor</b>		
Revenus des BTA	966 653	648 586
Revenus des obligations	650 366	699 178
<b>Revenus des titres OPCVM</b>		
Dividendes	69 183	3 524
<b>Total</b>	<b>1 686 202</b>	<b>1 351 288</b>

---

#### 4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2021 au 31/12/2021 à 1 576 734 dinars contre 2 412 388 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Revenus des certificats de dépôt	149 109	302 211
Revenus des bons de trésor à court terme	16 427	31 453
Revenus compte courant rémunéré	171 316	213 304
Revenus des prises en pension	1 239 882	1 865 420
<b>Total</b>	<b>1 576 734</b>	<b>2 412 388</b>

#### 4.2.3 Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2021 au 31/12/2021 à 514 535 dinars contre 559 838 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Rémunération du gestionnaire	508 585	553 872
Rémunération du dépositaire	5 950	5 966
<b>Total</b>	<b>514 535</b>	<b>559 838</b>

#### 4.2.4 Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2021 au 31/12/2021 à 96 115 DT contre 91 527 DT pour la même période de l'exercice 2020 et se détaillent comme suit :

	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Rémunération du commissaire aux comptes	15 485	12 983
Redevances du CMF	56 509	61 541
TCL	6 566	7 158
Frais de publicité	12 176	4 465
Charges diverses	5 179	5 180
Contribution sociale de solidarité	200	200
<b>Total</b>	<b>96 115</b>	<b>91 527</b>

### 5. Rémunération du dépositaire et du gestionnaire :

#### 5.1. Rémunération du dépositaire

La convention de dépôt établie entre SICAV Axis Trésorerie et l'ARAB TUNISIAN BANK prévoit une commission de dépôt fixée à 5 950 dinars TTC par an. Cette commission est versée annuellement par la SICAV.

## 5.2 Rémunération du gestionnaire

La convention de gestion établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et BMCE Capital Asset Management prévoit que la commission de gestion est calculée en application d'un taux de 0,9% TTC. Cette commission est versée mensuellement par la SICAV.

Le gestionnaire BMCE Capital Asset Management se réserve le droit de prélever une commission de gestion à un taux inférieur au taux prévu au niveau de la convention.

Le montant total de la commission de gestion est conforme à la convention et s'élève à 508 585 dinars TTC au titre de l'exercice 2021.

## 6. Données par action et ratios pertinents :

Données par action	2021	2020	2019	2018	2017
Revenus des placements	6,423	6,886	5,466	6,964	6,036
Charges de gestion des placements	(1,012)	(1,024)	(0,885)	(1,208)	(1,121)
<b>Revenu net des placements</b>	<b>5,411</b>	<b>5,862</b>	<b>4,581</b>	<b>5,756</b>	<b>4,915</b>
Autres charges	(0,189)	(0,167)	(0,176)	0,225	(0,443)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>5,222</b>	<b>5,695</b>	<b>4,405</b>	<b>5,531</b>	<b>4,472</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,077)	(0,283)	0,523	(1,030)	(0,580)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>5,145</b>	<b>5,411</b>	<b>4,928</b>	<b>4,502</b>	<b>3,893</b>
+ ou - values réalisées sur cession de titres	0,164	0,250	0,092	(0,056)	0,165
Variation des + ou - values potentielles sur titres	0,344	0,308	0,154	0,131	(0,001)
Frais de négociation des titres	-	-	(0,002)	(0,005)	(0,005)
<b>+ ou - values sur titres et frais de négociation</b>	<b>0,508</b>	<b>0,558</b>	<b>0,244</b>	<b>0,070</b>	<b>0,160</b>
<b>Résultat Net</b>	<b>5,730</b>	<b>6,253</b>	<b>4,649</b>	<b>5,600</b>	<b>4,632</b>
<b>Résultat non distribuable</b>	<b>0,508</b>	<b>0,558</b>	<b>0,244</b>	<b>0,070</b>	<b>0,160</b>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,091)	0,040	-	(0,016)	(0,017)
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,417</b>	<b>0,598</b>	<b>0,244</b>	<b>0,054</b>	<b>0,143</b>
<b>Distribution des dividendes</b>	<b>5,411</b>	<b>4,926</b>	<b>4,502</b>	<b>3,892</b>	<b>3,972</b>
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>109,897</b>	<b>109,746</b>	<b>108,662</b>	<b>108,015</b>	<b>107,352</b>
<b>Ratios de gestion des placements</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,91%	0,91%	0,92%*	0,91%	0,91%
Autres charges / actif net moyen	0,17%	0,15%	0,18%*	0,17%	0,36%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,70%	5,06%	4,56%*	4,20%*	3,64%
Actif net moyen en DT	56 440 371	61 471 162	30 897 324	37 076 902	47 019 686

\* Retraités pour les besoins de la comparaison

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2021**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « **SICAV Axis Trésorerie** », qui comprennent le bilan arrêté au 31 Décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **55.825.628** DT pour un capital de **53.212.320** DT et une valeur liquidative égale à **109,897** dinars par action.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 Décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Paragraphe d'observation**

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

#### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction de la société.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1<sup>er</sup>) du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la

lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction des responsables de la gouvernance dans l'établissement et la préparation des états financiers**

La direction de la société est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de la société du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus,

quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ; et
- Nous communiquons à la direction notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

### **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

#### **▪ Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction de la société.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié d'insuffisances importantes.

#### **▪ Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction. Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

#### **▪ Conformité des ratios prudentiels**

Par référence à l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des organismes de placement collectif portant application de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à la vérification du respect par « SICAV Axis Trésorerie » des ratios prudentiels.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au gestionnaire.



Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des ratios prudentiels de « SICAV Axis Trésorerie » avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 31 mars 2022

Le Commissaire aux Comptes :

TUNISIE AUDIT & CONSEIL

Lamjed BEN MBAREK

## RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

### Exercice clos le 31 décembre 2021

En application des articles 200 nouveau et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous soumettons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos au 31 Décembre 2021.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### **A. Conventions et opérations nouvellement réalisées avec les sociétés du groupe et les parties liées**

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informés de conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2021.

#### **B. Conventions et opérations réalisées avec les sociétés du groupe et les parties liées durant les exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2021**

La convention de gestion établie entre SICAV Axis Trésorerie et BMCE Capital Asset Management prévoit que la commission de gestion est calculée en application d'un taux de 0,9% TTC. Cette commission est versée mensuellement par la SICAV.

Le gestionnaire BMCE Capital Asset Management se réserve le droit de prélever une commission de gestion à un taux inférieur au taux prévu au niveau de la convention.

Le montant total de la commission de gestion est conforme à la convention et s'élève à 508 585 TTC au titre de l'exercice 2021.

### **C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les jetons de présence servis aux membres du Conseil d'Administration sont fixés par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 Mai 2021. Ils s'élèvent à 1 000 dinars nets par exercice pour les administrateurs présents

Les obligations et engagements de la société SICAV Axis Trésorerie envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 Décembre 2021, se présentent comme suit en dinars :

	<b>Administrateurs</b>	
	<b>Charges 2021</b>	<b>Passif au 31/12/2021</b>
Avantages à court terme (Jetons de présence)	5 001	5 002
<b>Total</b>	<b>5 001</b>	<b>5 002</b>

**Tunis, le 31 mars 2022**

**Le Commissaire aux Comptes :**

**TUNISIE AUDIT & CONSEIL**

**Lamjed BEN MBAREK**